



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Rapatriés

Question écrite n° 38001

Texte de la question

M Andre Borel attire l'attention de M le ministre delegue aupres du Premier ministre, charge des rapatriés et de la reforme administrative, sur les droits ouverts aux rapatriés de Tunisie, du Maroc et d'Algerie par la loi du 8 juillet 1987 modifiant la loi no 82-1021 du 3 decembre 1982. L'article 3 de ladite loi etend au profit des agents de service public en activite comme a la retraite ou a leurs ayants cause, ayant servi en Tunisie, en Algerie ou au Maroc, de statut local ou de statut metropolitain, les dispositions de l'ordonnance no 45-1283 du 15 juillet 1945 sur les prejudices de carriere provoques par la Seconde Guerre mondiale. L'article 8 de la loi etend le benefice de l'ordonnance no 45-1283 du 15 juin 1945 aux agents francais ayant occupe en Afrique du Nord un emploi a temps complet dans les societes, organismes, offices et etablisements publics de Tunisie, du Maroc ou d'Algerie (cheminots, gaziers, electriciens, etc). Les articles 4 et 9 de la meme loi precisent que les requetes doivent etre presentees avant le 9 juillet 1988. A ce jour, aucune information susceptible d'etre transmise aux rapatriés concernés (actifs et retraités) n'a ete etablie par son departement ministeriel alors que sept mois se sont deja ecoules depuis la publication de la loi du 8 juillet 1987. Il lui demande s'il a l'intention d'aider la communaute rapatriee en invitant les administrations gestionnaires a faire le maximum de publicite a la loi du 8 juillet 1987, tant aupres des agents en activite que de ceux a la retraite. Il lui demande egalement de lui faire connaitre les mesures qu'il compte prendre afin d'inciter les administrations gestionnaires a terminer l'instruction des requetes presentees au titre de la loi no 82-1021 du 3 decembre 1982.

Données clés

Auteur : [M. Borel André](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38001

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : rapatriés et réforme administrative

Ministère attributaire : rapatriés et réforme administrative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1106